Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260709-2026_05_06-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept juillet deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :
Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Emmanuelle LE GALL-Emma HERVE-Mathieu PINSEC-Kevin COIGNAT-Bernard MOLINE-Vincent BOULANGER-Céline TOULANCOAT-Dimitri SALIC

Absents excusés :

Aurélie CADIOU donne procuration à Emmanuelle LE GALL

Aurélie GUYADER

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 05 06 : Courrier DGFIP affectation résultat budget annexe eau 2024

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer la démarche auprès des services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et de la DGCPL (Direction Générale des collectivités publiques locales), afin de reprendre la somme de 71 279.08 € inscrite au compte 1068 « Autres réserves ».

Cette somme est inscrite au budget

Pour que cette démarche aboutisse auprès des services mentionnés ci-dessus, Monsieur Le Maire, a écrit une lettre, expliquant les motivations de la commune dans cette démarche. Cette lettre a été annexée à la convocation des conseillers municipaux, dont ces derniers ont pu prendre connaissance avant la séance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à établir la démarche de reprise de la somme de 71 279.08 € inscrite au compte 1068 « Autres réserves » et de signer le courrier prévu à cet effet, à destination des services de la DGFIP et la DGCPL.

Résultat du vote
3 absentions : Vincent BOULANGER, Céline TOULANCOAT, Dimitri SALIC
11 votes pour : Stéphane COTTY, Stéphane FAILLER, Murielle SANQUER, Sabrina LE ROUZIC, Denis VERGNAUD, Emmanuelle LE GALL, Mathieu PINSEC, Emma HERVE, Kevin COIGNAT, Aurélie CADIOU (par procuration donnée à Emmanuelle LE GALL), Bernard MOLINE

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260709-2026_05_06-DE

- **Le Conseil Municipal autorise, Monsieur Le Maire, à établir la démarche de reprise de la somme de 71 279.08 € inscrite au compte 1068 « Autres réserves » et de signer le courrier prévu à cet effet, à destination des services de la DGFIP et la DGCPL.**

Pour copie conforme,
Le 8 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Kevin COIGNAT

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL
(Finistère)